

BUT GÉNIE BIOLOGIQUE ALTERNANCE

Depuis plusieurs années, le département Génie Biologique (GB) propose aux étudiants de suivre leur formation par la voie de l'alternance à partir de la troisième année. Le dispositif de formation prépare à un diplôme national de niveau 6 (bac +3), fondé sur un roulement entre périodes d'enseignements réalisées à l'IUT et périodes professionnelles en entreprise.

Les alternants en BUT Génie Biologique acquièrent des compétences dans les différents domaines de la biologie (analyse, expérimentation, mener des études, réaliser des examens, techniques d'ingénierie moléculaire).

PARCOURS SCIENCES DE L'ALIMENT ET BIOTECHNOLOGIE - SAB

Le BUT Génie Biologique Parcours Sciences de l'aliment et biotechnologie est une formation généraliste dans le domaine de la biologie appliquée conduisant à une polyvalence de métiers de la production, de l'analyse, de la qualité et de l'innovation et la recherche dans la biotechnologique et certains métiers des secteurs cosmétologiques et pharmaceutiques.

Les connaissances et les compétences acquises couvrent la biologie, la biochimie, la microbiologie alimentaire, le génie des procédés, le génie enzymatique, le génie microbien, la technologie alimentaire, l'analyse sensorielle, le management de la qualité et sécurité alimentaire.

Débouchés et Métiers :

Technicien-ne supérieur-e technicien-ne en contrôle de qualité laboratoire, assistant-e ingénieur-e, assistant-e de chercheur dans les laboratoires publics (universités, CNRS, Inserm, Inrae) ou dans les laboratoires privés ainsi que dans les entreprises (Institut Pasteur, PME, PMI, grands groupes industriels), auditeur-trice qualité, assistant-e de production

Code RNCP : 35 368

La section par alternance du département génie biologique de l'IUT de Lille bénéficie de l'expertise du CFA Formasup Hauts-de-France. Elle s'appuie sur des moyens pédagogiques spécifiques mis en place dans le cadre du Programme National (PN).

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation scientifique et professionnelle est dispensée en alternance à l'IUT et en entreprise par périodes bloquées selon le calendrier défini. La formation s'articule donc en deux temps :

- **2 jours en entreprise** : l'alternant a pour objectif de réaliser une ou plusieurs missions au sein de l'entreprise. Ces missions sont encadrées par un maître d'apprentissage.
- **3 jours en formation** : cours/travaux dirigés, travaux pratiques et mises en situation dans des projets universitaires. L'alternant est suivi par un tuteur académique tout au long de sa formation.

Durée :

- Contrat de 1 an

CHEF DE DÉPARTEMENT

 Guillaume LE FLEM

 guillaume.leflem@univ-lille.fr

 03.59.63.21.63

RESPONSABLE DE FORMATION

 Nour-Eddine CHIHIB

 nour-eddine.chihib@univ-lille.fr

 03.59.63.22.46



Pourquoi choisir l'alternance ?

Les avantages

• Pourquoi recruter un alternant ?

Une anticipation des besoins en recrutement : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), une intégration progressive du collaborateur en entreprise, un investissement reconnu dans la formation des professionnels de demain.

• Quel est le coût de l'alternance ?

Recruter un alternant au sein d'une entreprise représente deux types de coûts distincts :

- o la rémunération de l'alternant, et les charges sociales liées à son salaire
- o le financement de sa formation, l'employeur peut bénéficier d'un soutien financier total ou partiel de son OPCO.

• Aides à l'embauche d'un alternant

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>



Pour l'employeur



2 types de contrats

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



• Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 29 ans révolus, avec certaines possibilités de dérogations sur cette limite d'âge.

• La rémunération

La rémunération applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de **l'âge de l'apprenti** et de sa **progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage** (article D6222-28-1 du code du travail créé par le décret n°2020-373 du 30 mars 2020).

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1re année	27 %*	43 %*	53 %**	100 %*
2e année	39 %*	51 %*	61 % **	100 %*
3e année	55 %*	67 %*	78 %**	100 %*

*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

**Salaire le + élevé entre le pourcentage du Smic et le pourcentage du salaire minimum conventionnel

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



• Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans, mais également aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans. Les personnes qui bénéficient d'un minima social : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou encore l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

• La rémunération

La rémunération varie en fonction du niveau du diplôme (tableau ci-dessous).

Age	Bac général ou inférieur	Titulaire Bac Pro, techno, et diplomes sup
moins de 21 ans	55 %*	65 %*
21 à 25 ans	70 %*	80 %*
26 ans et plus	100%* ou si plus favorable 85%* du salaire minimum conventionnel	

*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

LES CONTACTS

Administratifs

iut-vda-apprentissage@univ-lille.fr
03.59.63.21.01

iut-vda-fc@univ-lille.fr
03.59.63.21.12

Relations entreprises

iut-vda-entreprises@univ-lille.fr
03.59.63.21.01